

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 7 décembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 7 décembre 2021.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

### Ont donné pouvoir :

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE  
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Nathalie COLLIBEAUX à Nathalie BOUILLARD  
Florence DUQUESNE à Pascal BILLARD  
Nadine LECHATILLIER à Anne ROELANDT

Najat LEMERAY à Brigitte LAIR  
Isabelle LEPESTEUR à Sylvain GASCOUIN  
Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER  
Laëtitia BOISSEE à Godwill BABALAO

**Absents excusés** : Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCQ

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20211213-21\_04052-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2021  
Date de réception préfecture : 17/12/2021

| Nombre de conseillers  | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 3-5-2  |
|--|--------------------|---|
| - en exercice : 29   | - pour : 27        | Date de publication = date de<br>télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 18  | - contre : 0       |   |
| - votants : 27   | - abstention : 0   |   |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS   |                    |   |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité |                    |   |

### **DEL-2021/144 – Convention d'éco-pâturage – Domaine de Pontécoulant**

La pratique de l'éco-pâturage existe depuis toujours. Initialement prévue pour répondre aux besoins vitaux des animaux d'élevage, l'activité a été étendue pour entretenir les friches et les prairies. En effet, l'éco-pâturage permet de maintenir l'ouverture des milieux (vallée, prairie, zone humide, zone naturelle...). Cette pratique est une solution envisageable dans une démarche de gestion différenciée des espaces publics.

La commune de Condé en Normandie est gestionnaire du domaine de Pontécoulant au niveau du château et de l'ancien barrage d'un ensemble d'herbages situés notamment dans le lit de l'ancien barrage.

Afin de faciliter l'entretien du site et notamment les prairies, il est proposé de passer une convention avec L'Ecurie de la Suisse Normande représentée par Monsieur Mickaël HODEMOND (SIRET n°: 75335034700054, adresse : Le Bosq Brunet sur la commune déléguée de Saint-Pierre La Vieille) qui y fera paître ses animaux (chevaux).

Le pâturage est prévu toute l'année sur la zone 1 et de mars à octobre sur la zone 2 du plan (zones de crues).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** la signature de la convention d'éco-pâturage avec Monsieur Mickaël HODEMOND sur le domaine de Pontécoulant,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 13 décembre 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

